



VILLE
de
CHATEAUBRIANT

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CHÂTEAUBRIANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE du 11 avril 2024

Le Président de séance et les membres du Conseil d'Administration, convoqués le 4 avril 2024, se sont réunis dans la salle des délibérations.

Présents : M^{me} Claudie SONNET, Vice-Présidente, M^{me} Christine BOURDEL, M^{me} Simone GITEAU, M^{me} Brigitte PALIERNE, M^{me} Jacqueline DURAND, M. Loïc GUILLEMOT, M. Jean-Claude BOISSEAU, M^{me} Marie-Jo. HAVARD.

Excusés : M. Alain HUNAULT, Président (avait donné pouvoir à M^{me} Claudie SONNET), M. Bernard GAUDIN, M^{me} Jocelyne GAUTIER (avait donné pouvoir à M^{me} Jacqueline DURAND).

Objet : **Attribution de subvention à l'ORPAC (Office des Retraités et Personnes Actives du Castelbriantais)**

EXPOSÉ

Le Centre Communal d'Action Sociale de Châteaubriant anime la politique sociale en faveur des aînés de son territoire.

L'association ORPAC s'inscrit pleinement dans cette démarche (mise en place d'activités culturelles, de loisirs, d'animations sociales...).

Pour l'année 2024, l'ORPAC sollicite une subvention de fonctionnement d'un montant de **25 000,00 €**. Lors du Conseil d'Administration du 12 décembre 2023, une avance de subvention de fonctionnement d'un montant de **19 000,00 €** a été accordée. Le solde de cette subvention d'un montant de **6 000,00 €** sera versé prochainement à l'association.

Les crédits nécessaires sont inscrits à la nature 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations » du budget du CCAS.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise Madame la Vice-Présidente à verser la somme **6 000,00 €** à l'ORPAC, correspondant au solde de la subvention attribuée pour l'année 2024.

Mesdames DURAND et GITEAU ne prennent pas part au vote.

Vote : 7 voix POUR (dont 1 pouvoir).

Préfecture de Loire-Atlantique

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-04-2024

Publication le : 19-04-2024

Pour le Président,
La Vice-Présidente
Claudie SONNET



Fait et délibéré à Châteaubriant, le 11 avril 2024

Pour Le Président, et par délégation,
La Vice-Présidente,

Claudie SONNET